



Conseil économique et social

Distr. générale
4 décembre 2001
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Statistiques démographiques et sociales :
recensements de la population et de l'habitation**

Examen du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 et plans de la Division de statistique de l'ONU pour les recensements de la prochaine décennie (2005-2014)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à la Commission de statistique conformément à la demande qu'elle a formulée à sa trente-deuxième session. Il examine les questions importantes qui se sont posées pendant la mise en oeuvre du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 et propose des activités que la Division de statistique de l'ONU pourrait entreprendre en vue de mieux assurer le succès du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 2010 (2005-2014). On trouvera aux paragraphes 19 et 20 la liste des questions qu'il est proposé à la Commission d'examiner.

* Voir documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4 (E/2001/24), chap. I, sect. A.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble	1-3	3
II. Problèmes critiques	4-14	3
III. Activités proposées par la Division de statistique pour la prochaine décennie du recensement de la population et de l'habitation (2005-2014)	15-18	5
IV. Questions à examiner	19-20	6
Annexe		
Liste d'ouvrages méthodologiques		7

I. Vue d'ensemble

1. À sa vingt-huitième session, la Commission de statistique a approuvé un projet de résolution concernant le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 et donné son aval à l'établissement des manuels et documents pédagogiques nécessaires. Ultérieurement, le Conseil économique et social a adopté ce projet, dans lequel les États Membres sont instamment priés d'effectuer des recensements de la population et de l'habitation pendant la période 1995-2004, en tenant compte des recommandations internationales et régionales relatives à ces recensements et en veillant à planifier les opérations à l'avance et à diffuser en temps opportun les résultats des recensements.

2. Comme suite à la résolution susmentionnée, la Division de statistique de l'ONU a révisé les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat après avoir consulté les pays et a établi trois manuels (voir annexe). Une assistance technique ayant pris la forme d'ateliers de formation sous-régionaux, régionaux et internationaux et de conseils directs sur diverses questions liées aux recensements de la population et de l'habitation a été apportée à certains pays au titre du programme ordinaire de coopération technique, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population et des projets du compte des Nations Unies pour le développement, qui ont fourni une assistance et des fonds supplémentaires. L'assistance internationale dispensée aux pays dans le domaine des recensements est une entreprise de longue haleine qui donne lieu à des activités allant de l'évaluation des besoins à l'établissement de matériaux techniques sur les questions nouvelles en passant par la fourniture d'une assistance technique sous la forme de programmes de formation nationaux, sous-régionaux et régionaux.

3. Un colloque organisé par l'ONU sous le titre « Global review of the 2000 round of population and housing censuses : mid-decade assessment and future prospects » s'est tenu à New York du 7 au 10 août 2001. Il avait pour but de répertorier et résoudre les problèmes nouveaux que pose la série actuelle de recensements (1995-2004) afin de faciliter la planification des recensements de la prochaine série (2005-2014). Le présent rapport examine brièvement les propositions formulées à ce colloque (voir sect. II), les travaux entrepris par la Division de statistique

pendant la décennie couverte par le Programme mondial de recensement de l'an 2000 (voir annexe) et les propositions concernant les activités à entreprendre au cours des années à venir (voir sect. III).

II. Problèmes critiques

4. Les problèmes nouveaux qui intéressent de près la mise en oeuvre des programmes de recensement et qui ont été répertoriés et soulignés au colloque susmentionné sont les suivants :

- a) Adapter les activités de recensement aux nouvelles technologies appropriées;
- b) Améliorer la conduite des recensements;
- c) Utiliser au maximum et de manière concertée les données des recensements, des enquêtes sur les ménages conduites entre les recensements et des registres administratifs;
- d) Établir des cartes et des systèmes d'information géographique pour les recensements et les tenir à jour;
- e) Diffuser systématiquement les statistiques de manière que les protagonistes concernés les utilisent le plus possible.

Adapter les activités de recensement aux nouvelles technologies appropriées

5. Les technologies de l'information sont d'une importance cruciale pour la planification et la conduite des recensements, les activités cartographiques et le traitement et la diffusion des données. Or, certains pays ont du mal à se doter des technologies nécessaires parce qu'ils manquent de personnel qualifié et de compétences spécialisées et n'ont qu'un accès limité aux technologies disponibles, ce qui explique qu'ils recourent parfois à des technologies qui ne sont pas adaptées à leur contexte ou qui sont en cours de développement et ne sont pas bien documentées. Ils ne disposent pas non plus toujours des compétences voulues pour résoudre leurs problèmes opérationnels, surtout lorsqu'il y a des changements fréquents de personnel. Il résulte de tout cela que les résultats de leurs recensements sont parfois traités et diffusés avec des retards excessifs.

6. Les pays qui ont pris part au colloque susmentionné ont souligné que pour améliorer cet état

de choses, il y avait lieu d'établir et de diffuser largement des notes techniques sur les moyens d'adapter les activités de recensement aux technologies disponibles, qui indiqueraient les avantages et inconvénients de ces technologies et leur degré de mise au point. Ils ont également souligné qu'il importait que les bureaux nationaux de statistique désireux de mettre à profit les technologies nouvelles disposent du personnel spécialisé nécessaire ou puissent s'en assurer aisément le concours pour choisir et maîtriser ces technologies, mener leurs opérations et contrôler les activités qu'ils sous-traitent.

Améliorer la conduite des recensements

7. Presque tous les pays ont effectué au moins un recensement et ont donc acquis de l'expérience en la matière. Cependant, en raison de la longueur des intervalles qui séparent les recensements, de l'insuffisance de l'enregistrement des données d'expérience et des changements de personnel, ils sont nombreux à devoir recommencer à zéro lorsqu'ils effectuent un nouveau recensement. Le *Manuel des Nations Unies sur la conduite des recensements de la population et de l'habitation* (Handbook on Census Management for Population and Housing Censuses), qui fait le tour complet de la question et traite notamment de l'assurance qualité et de la participation des protagonistes, demande à s'appuyer sur une expérience plus large au niveau des pays mais n'en fournit pas moins un aperçu détaillé des mesures à prendre et des conditions à réunir pour qu'un recensement soit réussi. Il est publié dans les six langues officielles de l'ONU.

8. Deux questions importantes ne sont pas abordées dans le Manuel : celles concernant le recrutement et l'administration du personnel extérieur chargé de certaines activités de recensement et celle concernant la nécessité de consigner les activités de recensement qui ont réussi et celles qui ont échoué. Les bureaux de recensement manquant de personnel qualifié, ils ont du mal à évaluer la qualité des résultats des activités qu'ils sous-traitent et donc à faire en sorte qu'elle soit satisfaisante. L'absence de mémoire institutionnelle et de rapports sur les méthodes employées empêche les pays de tirer profit de leur expérience, ce qui les amène à répéter les erreurs qu'ils ont commises au cours de leurs recensements précédents et donc à perdre du temps et de l'argent.

Utiliser au maximum et de manière coordonnée les données des recensements, des enquêtes sur les ménages effectuées entre les recensements et des registres administratifs

9. Les grandes sources de statistiques démographiques et sociales sont les recensements, les enquêtes sur les ménages et les registres administratifs. Presque tous les pays y puisent largement pour rassembler des données sur la population, de manière plus ou moins avisée. Trop souvent, en effet, ils ne recourent pas suffisamment les données entre elles lorsqu'ils réalisent des études ou formulent des politiques démographiques et sociales. Les recouper davantage leur permettrait non seulement d'accroître l'utilité de leurs statistiques mais aussi d'éviter de collecter deux fois les mêmes données. De nombreux pays collectent auprès de sources différentes des quantités considérables de données statistiques qu'ils exploitent rarement à fond.

10. La pleine exploitation des données statistiques se heurte à deux problèmes majeurs, à savoir l'absence de personnel spécialisé dans les organismes se livrant à chacune des trois activités de collecte de données et le manque de coordination entre ces organismes, d'une part, et entre ceux-ci et les utilisateurs de données, de l'autre. Compte tenu de la demande croissante de systèmes statistiques pouvant fournir des données de qualité en temps voulu, il y a lieu de renforcer le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données.

Établir des cartes et des systèmes d'information géographique pour les recensements et les tenir à jour

11. Les cartes sont l'un des éléments les plus déterminants pour la qualité et le champ d'un recensement. Or, jusqu'à présent, de nombreux pays s'y prennent de manière hasardeuse pour les établir. Le plus souvent, des cartes croquis d'une qualité douteuse sont établies juste avant le début du recensement, ce qui compromet gravement la qualité des informations devant figurer dans les bases de sondage et donc leur utilisation future. Par ailleurs, compte tenu des progrès technologiques et du fait que de nombreux pays utilisent désormais des systèmes d'information géographique, il y a lieu de mettre systématiquement à jour les cartes servant aux recensements. Cela permettrait non seulement de disposer de cartes à jour

en permanence mais aussi d'établir des bases de sondage précises et, en définitive, de consacrer moins de temps et de ressources aux futurs recensements et enquêtes.

Diffuser systématiquement les statistiques de manière que les protagonistes concernés les utilisent le plus possible

12. Très souvent, les pays collectent un volume considérable de données qu'ils ne diffusent pas suffisamment et en temps voulu, ce qui fait que la plupart sont sous-utilisées. Cette situation est d'autant plus dommageable que la demande de données sur la population et l'habitation plus détaillées et appliquées à des zones géographiques de petite superficie est en augmentation et que l'on exige des systèmes statistiques qu'ils établissent et diffusent les données voulues dans des délais plus courts et de manière plus conviviale. Habituellement, les pays établissent un ensemble de tableaux chiffrés sur support papier. L'utilisation des nouvelles technologies et la diffusion électronique de données posent de nombreux problèmes aux bureaux de statistique et de recensement mais leur offrent aussi de nombreuses possibilités.

13. Dans bien des cas, on prête peu d'attention à la diffusion des résultats des recensements lorsque ceux-ci sont planifiés et les organismes chargés des recensements se contentent d'établir un ensemble de tableaux pour assurer cette diffusion. De plus, des considérations de confidentialité font que les utilisateurs se voient parfois refuser l'accès aux données des recensements présentées sous une forme brute ou à moitié élaborée. Même dans les pays où les utilisateurs sont encouragés à demander des tabulations spéciales, les informations qu'ils demandent ne leur sont pas toujours fournies en temps voulu et leur sont facturées à un prix relativement élevé. Il en résulte que les données des recensements ne sont pas toujours utilisées aussi largement qu'elles pourraient l'être.

14. Au cours des dernières décennies, les organismes qui établissent ces données se sont efforcés d'en assurer une large diffusion. Cependant, les utilisateurs avertis demandent désormais des données plus détaillées, bien documentées et de qualité sur des zones géographiques de petite superficie, y compris des métadonnées, et les organismes en question ont parfois du mal à répondre à leurs attentes ou demandes, de plus en plus exigeantes, parce qu'ils ne sont pas au fait des

technologies de diffusion disponibles et manquent de main-d'oeuvre qualifiée.

**III. Activités proposées
par la Division de statistique
pour la prochaine décennie
du recensement de la population
et de l'habitation (2005-2014)**

15. La Division de statistique de l'ONU prévoit de poursuivre les programmes de formation à la planification et à la conduite des recensements qu'elle met en oeuvre pour renforcer les capacités nationales en matière de recensement, considérant qu'ils peuvent contribuer, aux niveaux régional et sous-régional, à mieux faire comprendre les différentes méthodes de recensement, à encourager le partage des données d'expérience et à promouvoir l'autonomie grâce à des échanges de compétences. En ce qui concerne les besoins nouveaux, il faudrait organiser des ateliers axés sur les questions soulevées plus haut, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles.

16. De plus, la Division de statistique prévoit, sous réserve de disposer des ressources nécessaires, d'établir trois manuels et deux rapports techniques, comme suit :

- a) Un guide sur la collecte des données relatives à la fécondité et à la mortalité en 2002;
- b) Un rapport technique/guide sur la collecte des caractéristiques économiques des recensements de population en 2002;
- c) Un guide des enquêtes démographiques et sociales sur les ménages, qui sera achevé d'ici à 2003;
- d) Un rapport technique sur l'évaluation des recensements, qui sera achevé en 2005;
- e) Un manuel sur la diffusion des données, qui sera achevé d'ici à 2006.

Chacun de ces guides et rapports techniques serait établi en consultation avec les bureaux de statistique nationaux dans le cadre de réunions et d'ateliers, de missions techniques et d'échanges de correspondance. Une fois sa première version mise au point, un groupe d'experts la soumettrait à un examen technique.

17. Des services consultatifs techniques sont nécessaires pour compléter les ateliers de formation, les pays commençant à planifier et mettre en oeuvre le

programme décennal de recensement de la population et de l'habitation 2005-2014. *Notes*

18. Répondre aux besoins des usagers en leur fournissant les données des recensements est un véritable défi pour les bureaux nationaux de statistique et les organisations internationales. *L'Annuaire démographique des Nations Unies* rassemble et diffuse les données des recensements nationaux de la population sur toute une série de questions (fécondité, mortalité, migrations, composition de la population, éducation, ethnicité, caractéristiques économiques, invalidité et caractéristiques des ménages). C'est un bon instrument de suivi et de diffusion qui permet d'évaluer la portée et la qualité. La Division de statistique mène actuellement une étude en vue de s'assurer que le contenu de l'Annuaire répond effectivement aux besoins des usagers et d'examiner les méthodes employées par les pays pour évaluer les données de leurs recensements ainsi que l'utilisation qui est faite des nouvelles technologies pour établir, publier et diffuser l'Annuaire. Cette étude examinera également les problèmes que rencontrent les pays lorsqu'ils diffusent les données de leurs recensements de la population et de l'habitation et permettra d'exposer certains des problèmes auxquels ils se heurtent concernant la diffusion et l'évaluation des données.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 8 (E/1995/28), chap. I, sect. A).*

IV. Questions à examiner

19. La Commission souhaitera peut-être indiquer si elle estime devoir examiner les questions soulevées aux paragraphes 4 à 14 ci-dessus.

20. Elle voudra peut-être également formuler des observations sur les propositions qui figurent aux paragraphes 15 à 18 et, notamment :

- a) Indiquer si elle juge les questions proposées pertinentes;
- b) Signaler toute activité supplémentaire qu'elle jugerait nécessaire;
- c) Écarter toute proposition qui ne lui semble pas réalisable ou utile;
- d) Fixer des priorités et indiquer quelles entités pourraient mener des activités supplémentaires destinées à renforcer les capacités nationales.

Annexe

Liste d'ouvrages méthodologiques

On trouvera ci-après une liste des ouvrages méthodologiques publiés par le Secrétariat de l'ONU au cours des cinq dernières années pour aider les pays à améliorer leurs recensements de la population et de l'habitat.

Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision

Études statistiques, série M, No 67/Rev.1
Numéro de vente : 98.XVII.8

Handbook on Census Management for Population and Housing Censuses, Revision 1

Études statistiques, série F, No 83/Rev.1
Numéro de vente : 00.XVII.15/Rev.1

Handbook on Geographic Information Systems and Digital Mapping

Études statistiques, série F, No 79
Numéro de vente : 00.XVII.12

Handbook on Population and Housing Census Editing

Études statistiques, série F, No 82
Numéro de vente : 00.XVII.9

Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision

Études statistiques, série M, No 19/Rev.2
Numéro de vente : 01.XVII.10

Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision

Études statistiques, série M, No 58/Rev.1
Numéro de vente : 98.XVII.14